

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 février 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

Mme Linda TABTE pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. René SIMILLION pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-François DELAPIERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Albert YOGO pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Délibération n°20240208DEL9

AFFAIRES SOCIALES
Centre Communal d'Action Sociale
Budget Primitif 2024 - Demande de subvention de fonctionnement

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale et répond aux besoins de la population, notamment dans le domaine de la solidarité, de l'accueil des jeunes enfants et de l'assistance aux personnes âgées.

L'action du CCAS se traduit principalement par la gestion de services et d'équipements, mais aussi par l'animation et la coordination du partenariat local sur certaines thématiques transversales, particulièrement dans le domaine de la santé.

Le budget du CCAS se décompose en un budget principal et trois budgets annexes (un pour chacun des établissements d'hébergement pour personnes âgées et un pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile).

Le montant de la subvention demandée pour 2024 est en hausse de 8,22 %, compte tenu du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023 et de l'évolution prévisible des recettes propres d'exploitation. Cette subvention représente pour cette année 36,48 % du budget,

Ainsi, le CCAS sollicite une subvention municipale de 2 615 000 € se répartissant de la manière suivante :

Secteurs	Montant subvention d'équilibre
Petite Enfance	821 200 €
Animation	190 300 €
Portage	20 000 €
Réussite Éducative	26 500 €
Cité éducative	130 000 €
Action Sociale	368 200 €
Administration Générale	524 000 €
Résidence Marius Ledoux	173 000 €
Résidence 4 saisons	210 000 €
Aide à domicile	151 800 €
Total	2 615 000 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution et le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 615 000 € au titre de l'exercice 2024,

- **PRECISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2024 de la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20240208-20240208DEL9-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD